



Programme de FORMATION 2012

Modalités d'inscription

Procédure d'inscription :

Pour toute inscription à une ou plusieurs formations, veuillez nous retourner le présent bulletin d'inscription dûment complété, accompagné d'un chèque de caution de 150 €

Ce chèque vous sera restitué à l'issue du suivi de la formation.

Modalités de prise en charge :

- Vous êtes artisan ou conjoint collaborateur du secteur des métiers : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne organise la prise en charge auprès du Conseil de la Formation Champagne-Ardenne.
- Vous êtes salarié du secteur des métiers : Un dossier de prise en charge devra être déposé auprès de votre organisme financeur.
- Vous êtes commerçant ou gérant majoritaire d'une SARL : les critères applicables et les modalités de prise en charge vous seront envoyés après votre inscription.

Pour toute information contactez :

- L'espace relation clients de la CMA de la Marne

Tél : 03 26 40 64 94 / Fax : 03 26 88 33 97

www.cm-reims.fr

- L'espace relation clients de la CCI de Reims-Epernay

Tél : 03.26.50.66.88

www.reims.cci.fr > Former recruter

STAGES

L'ensemble de nos formations a lieu simultanément à **Reims** et à **Châlons en Champagne**

Droit du travail :

D01 Evaluation des risques – R2daction du document unique	10 septembre
D02 Droit social – Ce qu'un dirigeant doit savoir	17 septembre
D03 Le statuts du conjoint d'artisan	24 septembre
D04 Les différents types de contrat de travail	8 et 15 octobre
D05 La rupture d'un contrat de travail	22 octobre

EVALUATION DES RISQUES : REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE (7 H)

10 Septembre 2012

Sur REIMS

Public : Artisans et conjoints collaborateurs, salarié(e)s.

Objectifs :

Permettre aux employeurs de concevoir leur document unique et de se conformer aux textes.
En application du code du travail (notamment art L4121-1 et s et R4121-1 et s), tout employeur est tenu d'élaborer et de tenir à jour un document unique d'évaluation recensant l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des salariés.

Durée de l'action : 1 journée soit 7 heures.

Nombre de stagiaires : De 8 à 12 stagiaires par groupe

Programme :

Rappel réglementaire

- Les textes applicables

Présentation du document unique

- La forme du document
- La notion de document unique
- Modèle type ou formulaire ?
- Comment réaliser le document unique ?

Le contenu du document unique

- L'évaluation des risques professionnels : les principes à respecter
- Identifier les risques
 - o Les sources
 - o Les familles de risques
- Classification des risques, actions de prévention à définir
- Préparer l'évaluation des risques
 - o Les objectifs fixés : sur quels points doit porter l'évaluation ?
 - o L'organisation interne : fabrication, équipement, aménagement, installation, le poste de travail
- Les outils et la mise en œuvre de l'évaluation
- Suivre et mettre à jour le document unique

Moyens pédagogiques :

- Exposés, questions réponse, exemples concrets,
- animation par un consultant-formateur

DROIT SOCIAL :

CE QU'UN DIRIGEANT DOIT SAVOIR (7 H)

17 Septembre 2012

Sur REIMS

Public : Artisans et conjoints collaborateurs, salarié(e)s.

Objectifs : Comprendre l'incidence de la réglementation du travail sur la gestion du personnel dans l'entreprise. Acquérir des notions du droit du travail et à connaître les principales obligations sociales.

Durée de l'action : 1 journée soit 7 heures.

Nombre de stagiaires : De 8 à 12 stagiaires par groupe

Programme :

- Les formalités préalables à l'embauche :

- o les registres et affichages obligatoires
- o l'embauche d'un employé de nationalité étrangère

- Les formalités consécutives à l'embauche :

- o information éventuelle au Pôle emploi
- o déclarations à l'Urssaf et enregistrement du personnel
- o la tenue du registre du personnel,
- o la visite médicale...

- Les interlocuteurs de l'entreprise :

Les attributions et les missions des inspections du travail, de l'Urssaf, de la médecine du travail, le conseil des prud'hommes.

- Les responsabilités de l'employeur

- o Le document unique : identifier et évaluer, les risques professionnels, mettre à jour le document unique,
- o Le règlement intérieur
- o La sécurité au travail

- Les droits et obligations du salarié

LES STATUTS DU CONJOINT D'ARTISAN (7 H)

24 Septembre 2012

Sur REIMS

Public : Artisans et conjoints.

Objectif : Orienter les chefs d'entreprises artisanales et leur conjoint sur les choix juridiques, fiscaux, sociaux afin de mieux organiser leur collaboration au sein de l'entreprise.

Durée de l'action : 1 journée soit 7 heures.

Nombre de stagiaires : De 8 à 12 stagiaires par groupe

Programme :

*** Les régimes matrimoniaux**

- Présentation des différents régimes et leurs conséquences sur le patrimoine du couple en période d'activité normale et en cas de difficulté de l'entreprise :
 - . le régime légal,
 - . les régimes conventionnels,
 - . la situation des couples non mariés (PACS et union libre).

*** Les différents statuts du conjoint**

- Présentation des différents statuts possibles pour le conjoint avec les conséquences juridiques, fiscales et sociales liées à ce choix :

- . le conjoint salarié,
- . le conjoint associé,
- . le conjoint collaborateur,
- . le conjoint invisible.

*** Le cas particulier de la retraite du conjoint collaborateur :**

- Présentation d'une simulation comparative des différentes options de cotisations offertes par la loi :
. avantages et inconvénients de chaque option.

*** Dissolution du couple (divorce, décès, ...)**

- attribution préférentielle
- salaire différé
- libéralités.

Méthodes pédagogiques :

- * Apports méthodologiques
- * Analyse de pratique des participants
- * Exercices
- * Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL (7 H)

8 et 15 Octobre 2012

Sur REIMS

Public : Artisans et conjoints collaborateurs, salarié(e)s.

Objectifs :

- Présenter les différents types de contrat de travail
- Maîtriser la législation en vigueur
- Mieux gérer les embauches et leur organisation

Gestion de l'hétérogénéité du groupe :

Individualisation de la formation : prise en compte du niveau et des besoins des stagiaires.

Durée de l'action : 2 journées soit 14 heures.

Nombre de stagiaires : De 8 à 12 stagiaires par groupe

Programme :

Les différents contrats de travail

A – Embaucher un salarié en CDI :

Promesse d'embauche

Formalité d'embauche

Rédaction du contrat

Clauses du contrat

Essai

Travailleur handicapé

B – Recourir aux CDD :

Le surcroît d'activité

Le remplacement

Les emplois saisonniers

Les successions de contrat

Le renouvellement

La rupture

La prime de précarité*

C – Les contrats spéciaux :

Le contrat d'intérim

Le contrat d'apprentissage

La convention de stage

Les contrats aidés

Les contrats de professionnalisation

D – Rupture du contrat de travail :

Législation

Forme

Méthodes et moyens pédagogiques :

Alternance d'apport théorique et de mise en situation. Dossier d'apprentissage. Evaluation intermédiaire et finale.

LA RUPTURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL (7 H)

22 Octobre 2012

Sur REIMS

Public : Chefs d'entreprise.

Objectifs : Identifier les différents cas et situations de rupture d'un contrat de travail et leurs conséquences.

Programme :

- Identifier les différents cas de rupture du contrat et leurs incidences sur la paie (démission, retraite, licenciement).

- Les obligations de l'employeur et les procédures à respecter dans les différents cas de rupture de contrat.

- La loi sur la modernisation du marché du travail.

Etude de cas :

- La rupture de contrat à durée indéterminée et la procédure et transaction, nouveau mode de rupture conventionnelle du CDI.
- La rupture de contrat de travail à durée déterminée.
- La rupture d'un contrat d'apprentissage.

- Les modalités de rupture et les dispositions à prendre.

- Rupture négociée et licenciement (loi du 25 Juin 2008).

- Les conséquences au regard de l'assurance chômage.

- Les éléments du coût d'une rupture de contrat.

- Préavis, congés payés, indemnités, transférabilité du DIF.

- Les documents :

- Certificat de travail.
- Reçu pour solde de tout compte.
- Attestation assedic.

Ce module contribue à connaître les différents cas de rupture de contrat et les procédures à mettre en œuvre ainsi que les documents et les formalités afférentes.